



Caution, Objet disparue

Par Muse74

Bonsoir à tous et toutes,

J étais en colocation pendant 1 an (non déclaré) jusqu'à 2 Novembre 2024, j'ai 2 soucis le 1er:

La personne me doit toujours 500 euros de caution le 2eme

Ayant emménagé ds un appartement avec travaux à faire je n'ai pas défait tt mes cartons cause rangement, je viens de finir et défaire mes cartons après mes travaux et surprise il me manque mon ordinateur portable neuf jamais servi acheté qq mois avant...

Puis je faire qq chose juridiquement, cela vaut t il la peine? j'ai qd même une attestation d'hébergement signé de sa main, et tout nos conversations whatsapp en capture d'écran

Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'appellez vous "colocation non déclarée" ?

Et même si elle l'était, vous n'avez aucune preuve de cette dette ni de ce vol. Il va falloir vous faire une raison ...

Par Muse74

Merci, Pour l'ordi je me doute, mais pour la caution j'ai un bail daté signé de sa main, je dit au black car c'est elle qui ne déclare pas ça sur ses revenus.

Par yapasdequoi

On se fiche complètement de la déclaration de revenus du bailleur.

S'il y a un bail signé, vous devez payer le loyer et les charges au bailleur.

Qui est la personne qui vous doit 500 euros ? un colocataire ou bien le bailleur ?

et quelle preuve (document écrit et signé ?) avez vous de cette dette ?

Par Muse74

C'est le propriétaire qui me doit 500 euros de caution, moi j'ai toujours été à jour!!

Par yapasdequoi

Ce n'est pas une caution, c'est un dépôt de garantie.

Vous avez un reçu ? Cette somme est inscrite sur le bail ?

Par Muse74

Oui c'est écrit noir sur blanc 500 euros de garantie ou caution.

Par Muse74

Écrit sur le bail mais pas de reçu..

Par yapasdequoi

Avez-vous donné votre congé et respecté le préavis légal ?
A quelle date avez-vous rendu les clés ?
L'état des lieux de sortie était-il conforme à l'état des lieux d'entrée ?

Par Muse74

Pas de état des lieux à l'entrée ni à la sortie, j'avais même la 2ème chambre pour ma fille mais la elle m'a redonné les 500 euros, le préavis était de 2 mois je lui est annoncé le 12 août donc 2mois et 1/2 avant, j'ai quitté les lieux le 2 novembre 2024.

Par Muse74

Pas de état des lieux à l'entrée ni à la sortie, j'avais même la 2ème chambre pour ma fille mais la elle m'a redonné les 500 euros, le préavis était de 2 mois je lui est annoncé le 12 août donc 2mois et 1/2 avant, j'ai quitté les lieux le 2 novembre 2024.

Par yapasdequoi

Le préavis de 2 mois n'existe pas dans la loi.

C'est 1 mois (meublé) ou 3 mois (vide).

Le préavis commence le jour de la réception du congé par le bailleur : avez-vous le reçu du courrier RAR de congé ?

Ensuite vous devez le loyer et charges jusqu'au dernier jour du préavis.

Vous avez loué la 2ème chambre avec un autre bail ? Quel rapport avec le premier bail ? Ne mélangez pas tout ...

Par Muse74

Pour la 2ème rien de signer mais elle m'a rendu la garantie vu qu'elle a reloué donc on oublie.
Mais pour ma chambre a part son papier ou il est écrit 500 euros de garantie et 2 mois de préavis que nous avons signés les 2 (ne savais pas que ce n'était pas légale). Nous avons fait à l'orale pour le préavis car on s'entendait bien elle avait même des vidéos sur moi (texte conservé pour preuve) mais j'ai jamais voulu, j'avais confiance..

Par yapasdequoi

Donc vous n'avez jamais donné votre congé formellement...

Ceci signifie que vous êtes encore locataire et devez encore le loyer, sauf si votre chambre a été relouée ?

Pour demander la restitution des 500 euros du dépôt de garantie (pas caution), adressez un courrier RAR à la propriétaire vous avez un modèle sur ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[/url]

Par Muse74

Je ne sais si c'est ma chambre qu'elle a reloué, malheureusement mais je pourrais le savoir car j'habite à 15 mètres et sans pénétrer chez elle. Car depuis l'ordinateur envolé je ne lui parle plus, elle m'a envoyé des messages pour me répondre mais je n'ai pas eu le temps de les lire qu'elle les avait effacés, merci pour le modèle de lettre.

Par yapasdequoi

Alors envoyez déjà le courrier en RAR.

Vu sa faible connaissance de la loi, il est peu probable qu'elle réclame les loyers impayés depuis votre départ.

Par Muse74

Je vais essayer merci bonne soirée